

**LE LOCAL PARTENAIRE DE LA RESTRUCTURATION
GLOBALE: STRATÉGIE TERRITORIALE ET GRANDE
ENTREPRISE**

Christiane Gagnon
Groupe de recherche et d'intervention régionales
Université du Québec à Chicoutimi

Le titre de cet article, quelque peu audacieux, heurte de plein fouet le débat en sciences sociales sur la subordination ou non du local au mondial. S'il est impossible de nier les contraintes externes entraînées par la mondialisation des échanges, la déterritorialisation des économies, la restructuration du capital industriel ainsi que leurs effets structurants—déstructurants sur les communautés, le local n'est pas pour autant subordonné au mondial, comme un résidu négligeable, une sorte de pion interchangeable sur l'échiquier de "l'économie-monde".

Au contraire, le local est ici défini comme une unité sociospatiale singulière, du point de vue de l'organisation et du développement des individus ou des communautés (quartier, village, ville, microrégion, groupes sociaux), comme un lieu de vie où s'exercent des stratégies paradoxales d'acteurs. Le local résulte d'une double tension en perpétuel mouvement, constituée d'une part par les conditions du mode de production régies par une logique fonctionnelle, et d'autre part par l'investissement du lieu d'appartenance selon une logique territoriale.

Le présent travail explore l'hypothèse selon laquelle le local se révèle un partenaire de la restructuration globale. Cette hypothèse sera discutée à partir d'une étude de cas, soit celle de la dynamique sociospatiale de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean dans les années 80, début 90¹, et d'une analyse de la stratégie territoriale d'une grande entreprise (Alcan) dans ses rapports avec le local. Il a déjà été largement démontré que la grande entreprise s'est appuyée sur la différenciation des territoires nationaux et leurs caractéristiques économiques (Savary, 1988). Il a par contre été moins bien démontré que la firme, même transnationale, cherche maintenant à développer son activité non seulement en fonction de son intégration internationale, mais d'une dynamique sociospatiale locale — cette dernière pouvant contribuer à la valorisation de son capital². À cet effet, certaines entreprises mettent de l'avant non seulement des stratégies industrielles (changements technologiques, relocalisation, augmentation de la productivité, etc.) mais aussi des stratégies territoriales qui tiennent compte des spécificités d'un lieu et des collectivités qui y vivent. Pour fouiller cette hypothèse de travail, nous discutons, dans un premier temps, du nouveau statut du local, dans un second temps, des nouveaux attributs accordés au local par la grande entreprise, et enfin, nous examinons les formes qu'emprunte la stratégie territoriale d'une firme transnationale dans une région-ressources.

LE STATUT RENOUVELÉ DU LOCAL

Dans le paradigme libéral et néolibéral du développement, l'espace est conçu comme une surface plane, un réservoir de ressources exploitables pour les fins de la croissance. L'espace, comme support, permet de localiser des entreprises qui recherchent des bas salaires, des qualifications, une proximité des marchés et le soutien de l'État. Récemment, de nouveaux éléments ont été identifiés comme facteurs de localisation des entreprises, telle la qualité de vie, le climat social et culturel. Cependant, l'espace de localisation demeure une sorte de calque interchangeable dans un espace de production globalisé. Cette conception de l'espace s'articule à un mode de développement fondé sur l'exploitation non viable des ressources naturelles, l'internationalisation de la production, la division du travail et l'externalisation des coûts sociaux afférents.

Cependant, cette conception duale et polarisée du développement et de l'espace, soutenue tant par l'État que la sphère du privé, s'essouffle à la vitesse vertigineuse de l'accumulation des inégalités sociospatiales. Elle est rudement mise à l'épreuve non seulement par les scientifiques et les nombreux constats d'anomie des communautés, mais par les communautés elles-mêmes, particulièrement celles qui sont marginalisées ou menacées, qui tentent d'insuffler une autre logique. À différents degrés, l'expression d'une volonté de réappropriation du développement par les communautés territoriales oppose, de plus en plus, une résistance structurée et efficace (par rapport à leurs objectifs) aux

forces politiques centralisatrices ou aux forces économiques déterritoriaisées.

Les récents faits de l'actualité nationale ou internationale confirment qu'il est maintenant hasardeux de dénier tout pouvoir aux communautés locales ou culturelles quant à leurs choix de développement ou leurs usages territoriaux. Devant l'effritement continu de leur cadre de vie ou de leur mode de vie, il apparaît que le niveau d'acceptabilité des communautés locales diminue face aux mégaprojets ou à tout développement qui suit exclusivement un modèle de développement extraverri. Leur justification, selon une stricte rationalité de croissance économique, ne suffit plus à les légitimer auprès des communautés.

Au fur et à mesure que les effets sociaux du productivisme accentue l'écart entre les riches et les pauvres, que la qualité de vie et de l'environnement se dégradent dans plusieurs points du globe, que les politiques n'arrivent plus à contenir les récessions — qui se répètent en vagues successives —, les communautés investissent le territorial et, par conséquent, créent des espaces de pouvoir³. La logique territoriale et la recherche d'un modèle alternatif de développement, plus approprié aux besoins sociaux et locaux, s'imposent peu à peu. Ces espaces de pouvoir ne découlent pas seulement d'une action collective volontariste, à la suite d'une prise de conscience de son identité et de ses marges de manoeuvre, mais relèvent de conditions externes, voire conjoncturelles. La dévolution de responsabilités sociales de l'État central vers le niveau

local⁴ et la restructuration des marchés, de la production industrielle créent un contexte favorable au repositionnement du territorial, voire du local. Ainsi, le local est doté d'un statut renouvelé, tant du point de vue de l'action que de la connaissance.

Ce constat s'appuie non seulement sur les recherches empiriques de l'auteur, mais aussi sur celles de nombreux chercheurs oeuvrant dans le champ des mouvements sociaux et du développement local (Andrew, Hamel, Lévesque, Melucci, Offe, Friedmann, Weaver). Le local ou le territorial conduisent à de nouvelles analyses qui mettent l'accent non plus sur les grandes théories, mais sur la nécessité de l'empirique, du qualitatif afin de revoir les rapports entre espace et développement (Lacour, 1985) Les enjeux de cette dynamique sociospatiale, comme phénomène social, confrontent une logique fonctionnelle et territoriale, le lieu et les pouvoirs, les stratégies d'acteurs et leurs représentations. En termes d'action collective et de devenir social, cela renvoie à l'évaluation des capacités des acteurs sociaux à infléchir les contraintes externes dans le sens de leurs objectifs de développement.

LE LOCAL PARTENAIRE?

Le nouveau statut du local n'est donc pas façonné seulement par les capacités réelles ou virtuelles des communautés territoriales ou le contexte global. D'autres acteurs accordent désormais aux localités un nouveau rôle dans leurs stratégies organisationnelles. C'est le

cas de certaines grandes entreprises dont les conditions d'exercice et de production sont liées à des avantages territoriaux non interchangeables, c'est-à-dire spécifiques.

D'entrée de jeu, notons que dans la restructuration globale, les stratégies du capital transnational jouent un rôle fondamental: elles accélèrent le mouvement du capital (Taylor et Thrift, 1982), internationalisent la production (Michalet, 1979) et marquent profondément la dynamique sociospatiale locale (Gagnon, 1991)⁵. Étant donné que les firmes transnationales fonctionnent «par-delà les limites des marchés intégrés au niveau national ou continental», elles sont capables «d'optimiser la répartition géographique de ces diverses fonctions à l'échelle mondiale» (Stöhr, 1987: 211). Leurs stratégies sont élaborées en fonction des lois de l'accumulation du capital et du niveau mondial, ce qui a comme conséquence la subordination des économies locales à l'économie mondiale (Savary, J., 1988). Certes, la nouvelle localisation industrielle, par le biais des stratégies des firmes, remodèle certains espaces régionaux ou intrarégionaux. C'est ce qui se produit dans le cas de l'industrie de l'aluminium et la vallée du Saint-Laurent, maintenant surnommée la «vallée de l'aluminium».

Dans un tel contexte, les entreprises cherchent plus que jamais à dégager de nouvelles marges de manoeuvre, sinon de profits, d'autant que la concurrence, les contraintes environnementales, les changements politiques mondiaux introduisent des incertitudes pouvant modifier leur organisation. Or, cette recherche de marges

de manoeuvre différenciatrices passe par le local. Mais le local est-il pour autant partenaire de la restructuration? Partenaire non pas au sens financier du terme — il l'est déjà par l'aide directe ou indirecte accordée par les municipalités aux entreprises ou l'absorption des coûts sociaux par les collectivités —, mais partenaire au sens où le local devient une pièce majeure de cette vaste restructuration sociale et spatiale.

Fait certain, le local est convoité par l'entreprise comme source de valorisation du capital. Elle lorgne du côté du local non seulement parce que le territoire offre un support concret à sa "transnationalité" et à ses profits, mais aussi à cause de ses qualités immatérielles qui peuvent avoir un effet sur le rendement de l'entreprise. Par exemple, les potentiels d'une collectivité comme un tout et son niveau d'acceptabilité face aux projets ou à la production de l'entreprise semblent constituer de plus en plus un soutien significatif à ses activités économiques: «Les entreprises attachent aujourd'hui une importance capitale au contexte social dans lequel elles opèrent: l'approbation de la collectivité est essentielle à leur succès; elles s'enrichissent ainsi d'un élément incorporel qui s'intègre à leur bilan» (Alcan, 1989).

Selon notre analyse, deux raisons majeures peuvent expliquer cet intérêt marqué pour le local de la part de l'entreprise. Premièrement, depuis une dizaine d'années, les entreprises consommatrices de territoires et de ressources ont dû faire face à des poursuites judiciaires et à des résistances de la part de groupes sociaux ancrés

territorialement (groupes ethniques, écologistes, agriculteurs, de citoyens). Ce ne sont pas tant les normes de l'État — par exemple en matière de pollution — et les revendications du syndicat qui contraignent les stratégies industrielles et la « libre circulation » des matières et des profits mais davantage les capacités élargies de ces groupes, que ce soit en termes d'expertise ou de pouvoir de mobilisation sociale. Le pouvoir de ces groupes fait ou peut faire obstacle à la logique fonctionnelle, à l'économie-monde, aux stratégies de modernisation qui deviennent « un impératif catégorique, comme disent les philosophes, et le libre-échange, la libre-entreprise, la flexibilité, la déréglementation sont ses instruments » (Lipietz, 1989:44)

Ainsi le partenariat, voire la recherche de concertation avec les communautés locales, revêt une acuité sans précédent, notamment pour l'entreprise axée sur l'exploitation de vastes ressources naturelles. Cette concertation prend aussi la forme d'une harmonisation entre l'environnement et le développement, telle que préconisée par le rapport Brundand (1988), c'est-à-dire la prise en considération d'une contrainte territoriale dans la production. À cet égard, Alcan affirme qu'elle appuie: « vigoureusement les efforts de préservation de la faune aquatique des cours d'eau qui alimentent ses importantes centrales hydro-électriques. Partout où Alcan est implantée, elle est à l'écoute de la collectivité et favorise le partenariat avec les populations locales » (Alcan, 1989:4). Par exemple, le choix de la municipalité d'Alma pour l'implantation de sa future aluminerie aurait été guidé non seulement par des critères

d'ordre économique mais pour des raisons politiques et sociales, liées à la dynamique sociospatiale de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Deuxième raison expliquant cette valorisation du local par l'entreprise: l'entreprise intégrée territorialement ne peut évoluer ou s'expandre dans un environnement qui serait complètement dégradé que ce soit sur le plan environnemental, social, culturel et, par voie de conséquence, économique. Étant donné que l'entreprise joue constamment sur sa compétitivité, elle a le pouvoir de mettre en concurrence les collectivités territoriales, de tirer profit des "avantages comparés" et aussi des différenciations du niveau local, en termes d'aménagement du territoire, d'infrastructures: routières, d'aides locales financières ou autres, d'accès aux ressources territoriales. En outre, comme nous l'illustrons au point suivant, l'entreprise intègre des qualités immatérielles de l'espace local, à savoir son dynamisme, ses capacités d'entrepreneuriat et de partenariat, son potentiel d'innovations et la projection de son image.

Dans le présent recueil, Michel Bassand rapporte les efforts de marketing des collectivités territoriales de la région de Nord-Pas-de-Calais pour réhabiliter leur image négative auprès des entreprises. Cette réhabilitation passe par un discours qui met en valeur, entre autres, la vie culturelle, la qualité de vie, l'environnement naturel et la fierté des gens. Au Saguenay—Lac-Saint-Jean, ce discours de valorisation du local existe. Toutefois, il est intéressant de noter

qu'il est porté non pas par les municipalités, mais par des grandes entreprises, tels Hydro-Québec et Alcan.

Vu sous cet angle, le local devient donc un nouveau partenaire. Partenaire à cause de son dynamisme social et culturel, ses réseaux d'innovation et de sous-traitance mais aussi un partenaire quelque peu embarrassant lorsqu'il s'agit de formuler des obstacles à la logique fonctionnelle, que ce soit en matière de zonage, d'environnement ou de poursuites de la part de citoyens. Pour mieux contrôler le niveau des incertitudes et des contraintes imposées par le territorial, l'entreprise est en quelque sorte forcée d'adopter une stratégie, voire une approche qui lui permette d'intégrer davantage la variable du local. C'est ce que nous désignons par stratégie territoriale. Compte tenu de la place qu'occupe le Saguenay—Lac-Saint-Jean dans le procès de production Alcan, il devenait tout à fait pertinent d'examiner les formes qu'emprunte ce changement dans les rapports entreprise—collectivité afin de mieux dégager ce que cela implique pour le développement des communautés locales et régionales.

LA STRATÉGIE TERRITORIALE: UN SOUTIEN À LA STRATÉGIE INDUSTRIELLE DE MODERNISATION. LE CAS D'ALCAN AU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN

Il semble donc que la modernisation industrielle, et plus largement la restructuration, nécessite, du moins politiquement, une approche partenariale couplée à une stratégie territoriale. À l'aide de l'étude

de cas Alcan au Saguenay—Lac-Saint-Jean, nous avons systématisé ses rapports avec le local selon trois volets: la concertation avec les acteurs sociaux et institutionnels, la valorisation du dynamisme local et la promotion du concept de développement soutenable. Ces aspects illustrent la nature du changement qui a été amorcé dans les années 80. Malgré la position particulière d'Alcan dans cette région nordique, notamment en ce qui a trait aux avantages consentis par le gouvernement du Québec au chapitre de l'exploitation hydroélectrique⁶, l'examen de cette stratégie révèle les formes de partenariat entre la grande entreprise et les communautés locales.

La recherche de la concertation régionale

Avec le milieu des années 80, soit depuis que les répercussions sociales du programme de modernisation des vieilles usines d'électrolyse se font sentir — de 9000 employés, au début des années 80, elle réduit ses effectifs à 7600 en 1989 —, Alcan a multiplié ses efforts en vue de participer au processus de concertation régionale, dans la foulée des sommets économiques du gouvernement québécois. Comités de concertation, tables sectorielles, forums avec les intervenants régionaux, la compagnie a été de la partie.

Ces plates-formes de concertation régionale lui offraient un cadre idéal pour faire accepter, aux intervenants et à la population régionale, les changements qui allaient survenir dans l'économie régionale, à la suite de ses choix de stratégies industrielles. Ainsi,

prenant part aux discussions sur les orientations présentes et futures de cette région, Alcan évite habilement presque tout accrochage quant aux incidences de la modernisation de ses usines et à son désengagement dans la création d'emplois. C'est à peine si les effets sociaux de la modernisation et la place future d'Alcan dans l'économie de la région ont été abordés lors de ces rencontres de concertation, n'eut été de la Fédération des syndicats du secteur de l'aluminium (FSSA). Cette dernière s'est retirée avec fracas du Conseil régional de concertation et de développement (CRCD), car ce dernier refusait de dénoncer publiquement les impacts de la modernisation industrielle sur la collectivité régionale (FSSA, 1989) et le manque d'informations quant à ses futurs plans de restructuration.

Lors de l'annonce initiale de son désengagement dans le maintien d'emplois industriels (1984), Alcan a formulé le vœu que la région se prenne en main⁷. Pour compenser les pertes nombreuses d'emplois dues à la modernisation et favoriser le transfert technologique⁸, Alcan a investi, comme partenaire avec le gouvernement, les institutions locales et les autres grandes entreprises, dans une Société en commandite en vue du soutien à la création d'entreprises régionales (SOCCRENT). Compte tenu de la contribution majeure de la région aux profits de la firme transnationale, Alcan ne pouvait, d'un simple revers de la main, déléster autant d'emplois sans compromettre l'équilibre social d'un espace central de production. L'entreprise n'a pas intérêt, du moins

pour les vingt-cinq prochaines années, à laisser le climat social et économique se dégrader⁹.

Cette recherche de la concertation, Alcan ne la réalise plus seulement avec les syndicats, les élus municipaux ou les sous-traitants. Fait nouveau, la base des interlocuteurs s'élargit aux groupes sociaux et communautaires. Malgré que la compagnie se défende bien d'engager une négociation publique, lors des audiences publiques sur les berges du lac Saint-Jean (1985), des changements ont lieu. En 1989, elle finance le Forum de Tadoussac, organisé par les organismes écologistes, dont Greeppeace, concernant la survie des bélugas dans le Saguenay et le Saint-Laurent, espèce menacée, entre autres, par la pollution industrielle.

Une autre caractéristique de ce volet de la stratégie territoriale, c'est la tentative de maintenir des rapports non conflictuels. Car, selon les dires des dirigeants d'Alcan, les rapports avec la population de cette région conditionnent ceux avec le gouvernement du Québec: «C'est leur eau que nous utilisons et leurs emplois qui sont en question. Nos rapports avec le gouvernement [du Québec] viennent dans la foulée de nos relations avec les gens de la région»¹⁰. Le consensus social entre Alcan et la région prend la forme d'une relation très étroite de sorte que pour les intervenants régionaux comme pour le simple citoyen, il devient parfois difficile d'identifier où commencent les intérêts d'Alcan et où finissent ceux de la région. Ce lien d'interdépendance est ainsi exprimé par les dirigeants de la filiale d'Alcan, Sécal: «Nous dépendons de la région autant qu'elle

dépend de nous. Nous sommes propriétaires des barrages et donc, d'une certaine manière, prisonniers de nos investissements»¹¹. Dans la même veine, la Société met l'accent sur son intégration territoriale, dans le sens où elle se présente comme faisant partie du patrimoine québécois¹² et entretient d'ailleurs, à cet effet, un marketing culturel de classe¹³.

La valorisation du dynamisme local

Consciente de l'importance d'un tissu social et économique sain et d'un réseau de sous-traitance fort pour le rendement de ses opérations industrielles, la Société a réalisé une campagne de valorisation de l'entrepreneuriat local par la codiffusion d'une série de capsules télévisées, donnant suite à la série *Villes et villages* de la région (1990). Dans ces dernières, le message portait cette fois sur l'identité, la fierté régionale et le dynamisme régional, sur un fond de changement, bien sûr non explicite...

La valorisation du dynamisme local, voire régional, prend aussi la forme d'ententes particulières. Alcan établit un partenariat technologique avec des entreprises régionales, telle STAS, avec des institutions publiques par le biais de programmes de formation spécialisée ou le cofinancement d'opérations de recherche liées aux procédés industriels (Centre de recherche sur la métallurgie et la fonderie de l'Université du Québec à Chicoutimi et une autre chaire industrielle). Par le biais de ce type de partenariat institutionnel, Alcan participe à la mise en valeur du local, à savoir ses capacités de

recherche et de formation, ce qui, du coup, renforce ses propres efforts de modernisation et rationalisation internes¹⁴.

Que ce soit l'université, les petites entreprises, les collectivités territoriales ou même les environnementalistes, tous sont maintenant considérés par la multinationale, à différents niveaux, comme des partenaires réels ou virtuels. La base des interlocuteurs se différencie, tout comme d'ailleurs le contenu des rapports concernés. Le vis-à-vis de la multinationale n'est plus uniquement le syndicat. Le débat social a dépassé le rapport des forces productives pour inclure les forces territoriales. Ce qui signifie, par exemple, que cette firme doit parfois négocier directement avec les municipalités et les MRC et indirectement avec les groupes sociaux pour obtenir ou renouveler des avantages territoriaux, notamment en ce qui concerne la gestion du niveau des eaux et l'aménagement des berges. Dans ce cas, elle a dû revoir sa décision — quant à son mode de gestion historique du niveau du lac Saint-Jean et au décret qui fixe les conditions de cette gestion —, c'est-à-dire baisser le niveau du lac à certains moments, de manière à diminuer l'érosion et répondre ainsi aux vœux des populations locales et des riverains.

La promotion du développement durable

Un autre volet de cette stratégie est l'adoption d'un discours de promotion environnementale. Sous l'effet des pressions écologistes, des normes gouvernementales et des poursuites judiciaires coûteuses, la protection de l'environnement est devenue

l'une des priorités et le développement durable l'un des objectifs fondamentaux d'Alcan: «la recherche d'un équilibre satisfaisant entre des besoins contradictoires se situe au coeur même de la notion de «développement durable», dont Alcan s'est engagée à faire l'un de ses objectifs fondamentaux» (Alcan, 1989:4).

Malgré ce discours récent en faveur du développement durable, le doute surgit quant aux intentions: les sommes réelles consacrées à la protection directe de l'environnement représentaient moins de 1% du chiffre d'affaires en 1989 (80 M\$/9047 M\$). De cette somme, près de la moitié est dépensée pour respecter la réglementation relative à l'environnement, tandis que l'autre partie va à la protection de l'environnement et l'amélioration des conditions de sécurité au travail dans ses usines d'électrolyse (Alcan, 1988:12). Avec cet investissement, la société dit pouvoir répondre aux normes gouvernementales exigées (minimales?) sans qu'en souffre sa situation concurrentielle.

Les dimensions de cette stratégie territoriale — valorisation des ressources locales et de la concertation régionale, partenariat tant industriel, technologique que social ainsi qu'un discours sur le développement durable — visent non seulement le maintien de bonnes relations avec les communautés locales, le déploiement d'une image de bon citoyen corporatif, mais aussi et surtout le renforcement d'une stratégie de modernisation ou de relocalisation qui, à son tour, améliore la position concurrentielle mondiale de la société.

CONCLUSION

Sous cet angle, le local, comme unité sociospatiale singulière, n'est pas devenu un partenaire actif mais plutôt une partie intégrante de la restructuration du capital industriel. Ce qui ne signifie pas que les changements précédemment observés ne puissent pas conduire à une modulation significative des rapports entre le mondial et le local, entre le fonctionnel et le territorial, entre l'économique et le social. Tout dépendra du positionnement ou du repositionnement des acteurs sociaux et locaux.

Il ne s'agit pas de réduire la complexité de cette dialectique, d'ailleurs en perpétuelle structuration—déstructuration, à une question de positions ou de stratégies d'acteurs. Ce que nous voulons souligner ici c'est qu'il peut y avoir des modulations en autant que les acteurs se les représentent et investissent les interstices comme les lieux de pouvoir. Or, dans le cas du partenariat entreprise-communautés locales, très peu de communautés, jusqu'à ce jour, se sont définies comme partenaires. Et, si tel était le cas, cela supposerait l'explicitation des enjeux, des conditions et des responsabilités de chaque partenaire¹⁵. Pour illustrer cela, prenons l'exemple du rôle des acteurs locaux, voire régionaux, dans la gestion privée des ressources naturelles. À partir du moment où ces acteurs, appuyés par les collectivités territoriales, font de ce champ une priorité, ils peuvent minimalement exiger de Québec le contrôle sur les redevances liées à l'usage des ressources

et payées par les industries pour des fins de développement endogène ou de création d'emplois locaux.

Les municipalités pourraient se définir comme partenaire, non pas en termes d'investissement dans le privé, mais parce qu'elles considèrent que toutes les facilités d'infrastructure, de transport, de terrain, de services ou autres consenties aux entreprises ont un coût social. Ce qu'elles considéreraient comme une large contribution du local, digne d'un partenariat où seules une partie des dépenses des entreprises ne sont pas partagées.

Certes, la logique spatiale fonctionnelle transforme le paysage industriel et économique dans les localités, les régions et les pays, mais n'occulte pas pour autant la logique territoriale, pas plus que le mondial n'abolit le local et ses espaces de développement. Au fil des contraintes, des appartenances et de l'ancrage des communautés à leur lieu de vie, les pratiques et les représentations sociales fabriquent des territoires, et ce dans un mouvement dialectique. C'est une force avec laquelle doivent maintenant composer tant les pouvoirs économiques que politiques au risque d'avoir à faire face à un foisonnement de crises locales percutantes.

Toutefois, le local ne correspond pas à des strictes délimitations physiques, telles les limites municipales. Il est avant tout un lieu de vie, de travail et de réseaux multiples. Le partenariat, sous certaines conditions, peut être une source de développement au profit de l'ensemble des individus et des communautés qui se reconnaissent à

travers un territoire. Il peut aussi être interprété comme une manifestation du mode de régulation ou comme une pure stratégie du capital dans la lignée du traditionnel corporatisme. Nous préférons une posture intellectuelle plus optimiste qui subodore, à travers le processus de restructuration globale, l'occasion pour les communautés d'expérimenter de nouvelles avenues de développement ou encore de raffermir leurs marges de manoeuvre par rapport aux institutions centralisées ou aux capitaux. *Le Small is beautiful* deviendra, peut-être un jour pas si éloigné, "Local is powerful".

NOTES

1. Cette étude de cas a fait l'objet de notre thèse de doctorat en aménagement. Gagnon, 1991.
2. À ce sujet, l'article de Bassand souligne que, dans le même sens, "les technocrates des filières mondiales découvrent que l'intégration locale n'est pas que résiduelle, elle contribue significativement à l'efficacité des filières. Dès lors, ces acteurs s'affirment comme des promoteurs de l'identité locale..."
3. C'est une des conclusions de notre thèse de doctorat.
4. Nous donnons l'exemple du cas du Québec, où le gouvernement provincial a transféré une partie de ses responsabilités en matière d'éducation, de sécurité publique et de transport vers les municipalités.
5. Par rapport à la relocalisation intrarégionale de l'industrie de l'aluminium, il est loisible d'observer les modifications spatiales. Depuis le déplacement d'une partie de la production de l'usine d'Arvida (Jonquière) vers l'usine de Latérière (Chicoutimi), Ville de Jonquière connaît de sérieuses difficultés qui se traduisent par une perte démographique importante. Car les décisions

- spatiales des entreprises définissent des formes urbaines. À ce sujet voir les travaux du Centre économie, espace et environnement, Paris.
6. Alcan est consciente de la fragilité de ce consentement: «Rien n'empêche le gouvernement du Québec, quel que soit le parti qui en soit à la tête, de priver éventuellement Alcan d'une partie des privilèges dont elle jouit touchant son approvisionnement en électricité» disait l'ex-président d'Alcan. Cf. *La Presse*, 1983-09-22.
 7. Lettre adressée au recteur de l'UQAC (1986-04-11) motivant le refus d'Alcan de rencontrer le Comité de vigilance sur l'emploi. Cf. communiqué de presse de la FSSA, 1989-01-16: 2.
 8. La Société des technologies de l'aluminium du Saguenay (STAS) détient les licences de commercialisation pour des technologies de production de l'aluminium mises au point par Alcan. Cf. *Les Affaires*, 1990-05-12.
 9. Cette idée est défendue par Pierre Laurin, alors directeur chez Alcan. Lors d'une entrevue radiophonique au FM de Radio-Canada il dira, au sujet du programme de modernisation: «c'est dans la perspective de ne pas laisser détériorer l'économie et l'environnement de cette région de la province qui nous tient particulièrement à cœur que nous avons entrepris la construction d'usines neuves et moins polluantes». Voir aussi le numéro de la revue *Commerce*, 1983: 117-118.
 10. Revue *Commerce*, 1983.
 11. *Idem*.
 12. Cf. Audiences publiques sur le programme de stabilisation des berges.
 13. La Société a associé son logo à celui de la protection de l'environnement et finance des activités culturelles, tel le Festival de Jazz de Montréal ou les concerts de l'Orchestre symphonique de Montréal ou son propre quatuor ou encore des films à caractère patrimonial, tel *Mana-Chapélaïne*.
 14. Ce lien est renforcé au chapitre de la formation de la main-d'œuvre: 70% de son personnel spécialisé est formé à l'UQAC. Voir Bergeron, G., 1989.
 15. À ce sujet voir l'article de Gagnon et Klein sur les tendances du partenariat, dans les *Cahiers de géographie du Québec*.

RÉFÉRENCES

- ALCAN, *Rapport annuel*, 1989.
- ALCAN, *Rapport 10-K*, 1988.
- ANDREW, C., "Mouvements de jeunes et développement local: volontés et contraintes", *Le Local en mouvement*, UQAC, GRIR, 1989, p. 153-162.
- BERGERON, G., «La création de réseaux technologiques territorialisés: une stratégie de maîtrise des transformations technologiques», Communication présentée dans le cadre du colloque *La maîtrise du changement technologique*, Chicoutimi, GRIR/UQAC, 27 octobre 1989.
- BARÉL, Y., «Le social et ses territoires», *Espaces, Jeux et enjeux* sous la direction de Auriac F et R. Brunet, 1986, p.129-140.
- FRIEDMANN, J. et C. WEAVER, *Territory and Function*, London, Berkeley, Edward Arnold and University of California Press, 1979.
- GAGNON, C., *Dynamique sociospatiale, enjeux territoriaux et redéploiement de l'industrie de l'aluminium au Saguenay—Lac-Saint-Jean, à l'aube du XXI^e siècle*, Montréal, Un. de Montréal, thèse de doctorat, 1991.
- GAGNON, C. et J.-L. KLEIN, «Le partenariat dans le développement local: tendances actuelles et perspectives de changement social», *Cahiers de géographie du Québec*, Vol. 35, No 95, septembre 1991, p. 239-255.
- GAGNON, C., «Les écarts du développement viable», *Revue canadienne des sciences régionales*, janvier 1992.
- GAGNON, C., «Industrial redeployment and strategy of modernization: their impact on Saguenay—Lac-Saint-Jean Region», Communication présentée au colloque *The political Ecology and Economy of the International Aluminum Industry*, Madison, Un. of Wisconsin-Madison, 1990.
- HAMEL, P., *Action collective et démocratie locale. Les mouvements urbains montréalais*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1991.
- KLEIN, J.-L. et GAGNON, C., *Le social approprié. Le développement local, l'état et le mouvement associatif*, Hull, Éditions Asticou, 1990.

KLEIN, J.-L., "Développement régional et espace local: vers une régulation territorialisée", *Revue internationale d'action communautaire*, 22/62, 1989, p. 117-128.

LACOUR, C., «Espace et développement: des enjeux théoriques nouveaux face aux contradictions des sociétés contemporaines», *Revue d'économie régionale et urbaine*, No 5, 1985, p. 837-847.

LEPIETZ, A., *Choisir L'audace. Une alternative pour le vingt et unième siècle.*, Paris, Ed. La Découverte, 1989.

MELLIUCCI, A., «Mouvements sociaux, mouvements post-politiques», *Revue internationale d'action communautaire*, 1983, Vol 10, No 15, p. 13-30.

MICHALET, C.A., «États-nations, firmes multinationales et capitalisme mondialis», *Sociologie et sociétés*, Vol. 11, No 2, 1983, p. 39-57.

OFFE, C., «New Social Movements: Challenging the Boundaries of Institutional Politics», *Social Research*, No 52, p. 4.

QUÉBEC, BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Audience publique sur le programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean*, les 11, 12, 13, 15, 16 et 17 janvier, transcription des audiences, 1985.

SAVARY, J., «L'économie-territoire. À la conquête de l'économie-monde?», *La société du partenariat*, P. Dommergues (éd), Paris, Anfor-Anthropos, 1988, p. 87-107.

SCHUMACHER, E.F., *Small is beautiful*, Paris, Seuil, 1979.

STÖHR, W.B., «Le développement régional et la crise économique mondiale», *Revue internationale des sciences sociales*, No 112, 1987, p. 209-219.

TAYLOR, M. et N. THIFT, *The Geography of Multinationals*, London, Croom Helm, 1982.

JOURNAUX, REVUES ET RAPPORTS:

FSSA, *Contact*, janvier 1989 et communiqué de presse, 1989-01-16, p. 2.

La Presse, 1983-09-22.

Les Affaires, 1990-05-12.

Revue Commerce, 1983, p. 117-118.

Société d'expansion économique du Saguenay, *Étude d'impacts socio-économiques*, Chicoutimi, 1983.